

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TERREBONNE
DU 31 MAI 2024**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le vendredi 31 mai 2024, à 11 h 30, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du conseiller Robert Morin, et à laquelle étaient présents le maire suppléant Raymond Berthiaume ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Vicky Mokas	Benoit Ladouceur
Anna Guarnieri	Robert Morin
Claudia Abaunza	Daniel Aucoin
Valérie Doyon	André Fontaine
Marie-Eve Couturier	Michel Corbeil

Formant quorum.

Étaient également présents monsieur Serge Villandré, directeur général, Me Laura Thibault, assistante-greffière, et Me Jean-François Milot, greffier.

Étaient absents le maire Mathieu Traversy, les conseillères et conseillers Nathalie Lepage, Robert Auger, Sonia Leblanc, Carl Miguel Maldonado et Marc-André Michaud ainsi que madame Nathalie Reniers, directrice générale adjointe - services corporatifs et sécurité urbaine, monsieur Robert Chicoine, directeur général adjoint – développement et aménagement du territoire, et monsieur Sylvain Dufresne, directeur général adjoint - services à la communauté et développement des infrastructures.

Mot du maire suppléant

Le maire suppléant ainsi que les membres du conseil offrent leurs sincères condoléances à la conseillère Sonia Leblanc et au conseiller Daniel Aucoin. Il invite les citoyens à consulter le site Internet de la Ville pour connaître les prochaines dates des Brins de jasette. Il remercie également le conseiller Daniel Aucoin pour l'organisation d'une randonnée à vélo à travers la Ville. Il souhaite un joyeux anniversaire au maire Mathieu Traversy.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 260-05-2024

PROPOSÉE PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉE PAR : Michel Corbeil

QUE la séance soit ouverte à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU
CONSEIL CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. : 261-05-2024

PROPOSÉE PAR : André Fontaine

APPUYÉE PAR : Vicky Mokas

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

5. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'était présent dans la salle pour poser une question et aucune question n'a été transmise en ligne.

7. CABINET DU MAIRE

8. COMMISSIONS MUNICIPALES

9. DIRECTION GÉNÉRALE

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

12. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 262-05-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-412-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 7 mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 234-05-2024 donné par la conseillère Valérie Doyon lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 929 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 929 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QU'aucune opposition au projet de règlement numéro 929 n'a été reçue dans le délai fixé par la loi et faisant suite à l'avis public du 8 mai 2024 publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 929 intitulé *Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts.*

QUE le règlement numéro 929 entrera en vigueur le 31 octobre 2024, conformément aux articles 30 et 36 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution et du règlement numéro 929 soit transmise à la Commission de la représentation électorale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**
- 14. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
- 15. DIRECTION DE LA POLICE**
- 16. DIRECTION DE L'INCENDIE**
- 17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**
- 18. DIRECTION DU GÉNIE**
- 19. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**
- 20. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**
- 21. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

RÉSOLUTION NO. : 263-05-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-401-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 256-05-2024 donné par le conseiller Benoit Ladouceur lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 927 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le règlement numéro 927 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément aux articles 535 et 536 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;*

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 927 intitulé *Règlement de type parapluie décrétant l'acquisition d'immeubles à des fins de conservation ou de projets spéciaux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 16 000 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 264-05-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-402-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 257-05-2024 donné par la conseillère Sonia Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 721-1 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le règlement numéro 721-1 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément aux articles 535 et 536 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Claudia Abaunza
APPUYÉ PAR Daniel Aucoin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 721-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 721 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots ou parties des lots suivants : une partie des lots 1 947 902, 1 947 903, 1 947 904, le lot 1 947 970, une partie des lots 2 575 362, 2 575 363, 3 679 142, les lots 1 947 950 à 1 947 954, le lot 1 947 957, le lot 1 947 960, le lot 1 947 962 et une partie du lot 4 914 637, les lots 4 914 639, 1 947 907, 1 947 948, 1 947 958, 1 947 964, 2 575 160, 1 947 910, 1 947 956, 1 947 961, 2 575 266 à 2 575 272, 2 575 275 à 2 575 278, 3 969 156, 3 969 157, 4 914 616 à 4 914 629, 4 991 718, 1 947 908, 1 947 909, 1 947 913, 1 947 969, 2 888 243 à 2 888 246, 2 888 248 à 2 888 256, 2 888 258, 4 914 614, 1 947 906, 1 947 912, 1 947 959, 2 888 257, 3 679 141, 1 947 949, 1 947 963, 2 575 159, 1 947 947, 1 947 946, une partie des lots 1 947 914 et 1 947 967 du cadastre du Québec aux fins d'utilité publique pour le développement d'un parc industriel, afin de modifier le titre du règlement, la désignation des lots, prévoir une compensation financière pour une autorisation ministérielle, diminuer le montant de l'emprunt de 61 150 000 \$ à 37 864 000 \$ ainsi que de modifier le terme de l'emprunt de 15 à 30 ans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

23. DÉPÔT DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

24. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

25. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Claudia Abaunza invite les citoyens à La Virée Extra, au parc Louis-Gilles-Ouimet, les 6, 7 et 8 juin 2024.

La conseillère Vicky Mokas invite les citoyens à la distribution gratuite de composts, paillis, bulles de tulipes et pousses d'arbres le 1^{er} juin 2024.

Le conseiller Raymond Berthiaume invite les citoyens au Relais pour la vie le 8 juin 2024, à l'Île-des-Moulins.

Le conseiller Robert Morin invite les citoyens à la Journée des petits entrepreneurs, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins, le 1^{er} juin 2024, au parc du Grand-Coteau.

26. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 11 juin 2024, à 19 h.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 265-05-2024

PROPOSÉE PAR : Benoit Ladouceur
APPUYÉE PAR : Claudia Abaunza

QUE la séance soit et est levée à 11 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier
